

ARTICLE

Les salariés ont fait en moyenne 10 "heures sup" au deuxième trimestre

Source : La Tribune.fr - 08/10/2010 | 10:18 - 428 mots



Les salariés ont travaillé 10,2 heures supplémentaires en moyenne au deuxième trimestre 2010. Cela représente une progression annuelle de 14%, liée en partie à la défiscalisation des "heures sup" permise par la loi TEPA de 2007. Une défiscalisation qui a été remise en cause par la Cour des comptes.

Les salariés ont travaillé 10,2 heures supplémentaires en moyenne au deuxième trimestre 2010, selon l'enquête "Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre", publiée ce vendredi par la Dares (études statistiques des ministères du Travail et de l'Economie).

Cela représente une hausse annuelle de 14,1% et une nette accélération par rapport au [premier trimestre](#), où la progression annuelle des heures supplémentaires avait connu un ralentissement, tout en restant à des niveaux élevés (+ 9,6%).

Les salariés dont le temps de travail est supérieur à 35 heures hebdomadaire ont effectué 28 heures supplémentaires au deuxième trimestre, contre 25,8 un an avant (+8,2%). Dans les entreprises fonctionnant aux 35 heures, le nombre d'heures déclarées est en hausse de 20,8% et passe de 5,3 au deuxième trimestre 2009 à 6,4 heures au deuxième trimestre 2010.

Le nombre d'heures supplémentaires augmente sur un an "dans les entreprises de toutes tailles", souligne par ailleurs l'enquête, mais "plus fortement dans celles de 250 à 499 salariés", où la hausse annuelle a été de 23,5% au deuxième trimestre.

Les évolutions diffèrent également selon les secteurs. La hausse des "heures sup" est ainsi importante dans celui de la fabrication de matériels de transports (+45,9 %) "alors qu'il enregistre une baisse dans celui des activités immobilières (-26,1 %)". La communication et la finance ont également eu moins recours que les autres secteurs aux heures supplémentaires.

La défiscalisation des heures supplémentaires épinglée

Pour les économistes de la Dares, la progression annuelle des heures supplémentaires est liée à l'entrée en vigueur, en 2007, de la loi TEPA (en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat), projet emblématique du mandat de Nicolas Sarkozy, qui a défiscalisé les heures supplémentaires.

Mais l'exonération d'impôts et de cotisations pour les heures supplémentaires introduite par la loi TEPA a été épinglée mercredi par un rapport de la Cour des comptes, qui a recommandé sa "remise en cause". Selon le conseil, son "effet sur l'emploi est ambigu" car "l'accroissement de la durée du travail" peut "inciter les entreprises à substituer des heures de travail aux hommes". En d'autres termes, elle les pousserait à ne pas embaucher.

L'UMP s'est défendu jeudi, en soulignant qu'en 2009, "plus de 8,8 Millions de ménages [avaient] bénéficié de ce surcroît de salaire, fruit de leur travail", selon Olivier Carré, secrétaire national de l'UMP en charge de la fonction publique et de la réforme des pouvoirs publics. "Des heures 'sup' permettent de répondre à un surcroît momentané de commandes. Elles permettent de dire 'oui' à un client et donc de créer de la richesse tout de suite. Plus tard, si l'activité se confirme, [les entreprises] préfèreront embaucher", a-t-il expliqué.

latribune.fr - 08/10/2010, 10:18